

# AG du 21 mars 2024

Dans les locaux de la salle d'escalade  
Bâtiment de Beauregard, Av. Edouard-Dubois  
2002 Neuchâtel



*Présences au comité* : Régis Meyrat (président) ; Juliette Montandon (secrétaire et vice-présidente) ; Fabio Boffetti (caissier) ; Iannis Egger (gestionnaire des membres et gérant) ; Adrien Baer (responsable des événements) ; Cédric Choffat (relations grimpe et nature dans le canton) ; Olivier Pilot ; Quentin Michel ; Maxime Fattou ; Arno Kaiser.

*Excusé* : Michel Hauser.

*Absences excusées au sein de l'Assemblée Générale* : Fanny Kupferschmid ; Jonathan Dubach ; Vincent Haller, Guillaume Schatz.

**1. Acceptation du PV de la précédente Assemblée générale en date du 22.03.2023**  
Accepté à l'unanimité.

**2. Rapport d'activité du comité (Régis)**

L'année 2023 a été marquée par la fin des travaux de l'Asen'issement. Nous tenons à remercier chaleureusement les bénévoles qui ont apporté leur aide sur le chantier, ainsi qu'aux anciens membres du comité qui ont géré le projet. Un merci tout particulier à Régis Dubois, car sans sa patience, ses efforts, ses recherches, ses relances et ses bons conseils, le projet d'Asen'issement n'aurait pas pu voir le jour ainsi. Merci !

Voici un petit résumé des points importants de l'année écoulée, mois par mois :

Mars (2023) :

- Dernière AG du 22 Mars 2023.
- Validation finale de la structure d'escalade et commande passée à JeGrimpe.

Avril :

- Séance du comité avec inclusion des nouveaux membres qui avaient montré de l'intérêt à la dernière AG. L'assemblée Générale ayant accepté la suppression des clés, il a été décidé l'introduction d'horaires d'ouverture de la salle de 06h00 à 24h00.
- La partie Sud est ouverte mais toujours en « chantier ».

Mai :

- Reprise des travaux de l'Asen'issement, fermeture de la salle Sud dès la mi-mai afin de débiter la construction de la nouvelle structure. Installation de la Moonboard dans la salle dite d'entraînement.

Juin :

- Fin des travaux de l'Asen'issement.
- Réception des tapis de sol pour la nouvelle structure et ouverture complète de la salle et de la salle d'entraînement.
- Annonce du départ d'Isabelle Bihr comme ouvreuse et monitrice à l'ASEN.
- Engagement d'Etienne Zanino comme nouvel ouvrier.

Juillet :

- Réception de la commande de prises.

Août :

- Installation des nouveaux tapis dans la partie fraîchement rénovée. Nouvelle structure enfin opérationnelle.

Septembre :

- Fin des clés d'accès et instauration des mesures de fermeture nocturne de la salle et début des contrôles de nuit de sécurité par Securitas.
- Inauguration de la salle le 9 septembre. Remise à neuf des blocs de la salle. Engagement d'ouvriers externes pour l'occasion.
- Reprise des cours d'escalade pour les jeunes par Manon Perriard et Etienne Zanino.
- Engagement de 2 nouveaux ouvriers, Jonathan Dubach et Guido Camponovo.

Octobre :

- Réception de la seconde partie de la commande de prises.
- Séance du comité.

Décembre :

- Test de chaussons de la marque Scarpa organisé en collaboration avec Défi Montagne.
- Mois très pluvieux, augmentation de l'humidité dans la salle qui va mener à certains problèmes d'utilisation.

Janvier (2024) :

- Séance du comité et prise de contact avec la ville de Neuchâtel concernant l'humidité et la moisissure apparente sur un mur de la salle. Problème particulièrement visible dans la salle d'entraînement avec la Moonboard inutilisable pendant près de 3 semaines.

Février :

- Suite à un mois relativement chaud et sec, fin des problèmes d'humidité. Il faudra attendre les prochains problèmes pour débiter une expertise.
- Séance du comité

Mars :

- Test de chaussons de la marque Tenaya organisé par Défi Montagne.

*Vision pour 2024 :*

Stabiliser la situation financière de la salle après les travaux de l'Asen'issement.

### **3. Présentation des comptes et rapport du caissier (Fabio)**

Le caissier a commencé par expliquer une certaine évolution dans ses tâches. Faire les comptes de l'association demande de plus en plus d'exactitude depuis que nous nous sommes déclarés aux impôts. Par ailleurs, la précision apportée dans la comptabilité a été bénéfique notamment pour réaliser une demande de fonds, où nous avons dû fournir chacune des factures notamment

à la Lorosport dans le but d'obtenir son soutien financier. Remerciements à Florence et Juliette pour cette demande de fonds qui s'est soldée par des réponses positives par le Casino et la Lorosport.

**Exercice 2023 :**

Fortune à l'ouverture de l'exercice au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : 173'737.30 CHF

Dont capital étranger (cautions clés) : 10'225 CHF

**Fortune nette au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : 163'512.30 CHF**

Total des recettes : 246'451.98 CHF

Dont 100 CHF de cautions clés remboursées dans le même mois.

**Recettes nettes : 246'351.98 CHF**

Dont 30'340 CHF de dons Loro et Casino.

Total des dépenses : 213'340.48 CHF

Dont : 2975 de remboursements de cautions clés

**Dépenses nettes : 209'365.48 CHF**

Fortune au bouclage de l'exercice 31.12.2023 : 207'848.80 CHF

Dont 7350 de capital étranger (cautions clefs), inclus dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 dans la fortune globale.

**Fortune nette au 31.12.2023 : 200'498.80**

**Résultat de l'exercice 2023 :** un bénéfice de 36'986.50 CHF

Capitalisation de 80% de l'exercice positif : 24'175.60 versés sur le compte BCN.

Le poste Asen'issement a été bouclé au 31.12.2023.

Le poste des cautions clefs est également clos. Officiellement, il n'y a plus de clefs en circulation.

**Charges salariales 2023**

- Parts employés et employeur : 10'402.45 CHF
- Parts employés retenues sur les salaires versés nets et à reverser à :
  - CCNC / 2'841.60 (AVS, AI, APG, AC )
  - Allianz / 481.85 (LPP)
  - Allianz / 250.- (AMC)
- Parts employeur :
  - 6'159.80 / CCNC
  - 481.85 / LPP
  - 250.- / AMC
  - 431.30 / LAA (AP et ANP) / 100% pris en charge par l'ASEN

La CCNC nous a remboursé CHF 493.95 selon décompte final 2022.

*Conclusions du caissier :*

Le projet Asen'issement a occasionné certaines dépenses supplémentaires :

- La porte des WC a dû être changée
- Quelques finitions réalisées par Aïassa (la marche au bord des tapis, les bacs pour les chaussures)
- Extension des tapis sud

- Augmentation du prix des matières premières

Au final, nous avons dépensé 91'219 CHF, au lieu des 81'000 CHF budgétés.

Toutefois, celles-ci ont été compensées par l'augmentation des recettes (soit des entrées caisse). C'est notamment le paiement par TWINT qui facilite les versements des entrées caisses, et ainsi leur augmentation. Certains mois se chiffrent à 8000-9000 CHF d'entrées caisse. Il s'agit d'une grosse part de nos recettes, qui contribue à planifier des projets comme celui de l'Asen'issement. Les impôts on en tenu compte pour l'exercice 2022 et 2023 du fait d'exercices négatifs à chaque fois.

### **3.1 Vérification des comptes (Ali Mezouar et Fanny Kopferschmidt)**

Le feedback des vérificateurs de comptes attire l'attention sur des dépenses qui n'avaient pas été budgétées au préalable, se référant notamment à un achat de pof et de prises. Dans les deux cas mentionnés, il s'agissait de saisir des opportunités et cela demandait d'être réactif. Les vérificateur·ice·s de comptes se demandent s'il s'agit d'une bonne façon de procéder, l'opportunisme pour des achats.

### **Élection des vérificateurs de compte**

Fanny Kupferschmid a décidé de laisser sa place, après 2 années de vérification des comptes. Nous la remercions vivement !

Ali Mezouar est réélu à l'unanimité. Hector Query se porte volontaire comme vérificateur de comptes pour l'année prochaine, et est élu à l'unanimité. Tonnerre d'applaudissements !

## **4. Budget 2024 (Régis)**

Le budget pour l'année 2024 se trouve dans les annexes du PV de l'AG 2024, avec le détail de chaque poste de dépense.

Comme cela a déjà été expliqué lors du rapport d'activité du comité, l'objectif pour cette nouvelle année est de stabiliser les finances de l'association. Dans cette optique, il n'y a pas de grosses dépenses, ou de grands projets de travaux, de prévu.

Les postes habituels des charges fixes de l'association vous les trouverez écrits dans le budget directement. Il y a toutefois de nouveaux postes que nous devons faire valider maintenant par l'Assemblée générale :

- Frais juridiques (administratifs) : 10'000 CHF.
- Soutien financier au projet de cohabitation oiseaux et grimpe : 1750 CHF.
- Renouvellement des tapis dans la zone Sud : 30'000 CHF.

À la suite de l'acceptation de ces nouveaux postes de dépense par l'AG, le budget de l'association s'élève à un total de **204'500** CHF pour l'année 2024.

Le budget est **validé à l'unanimité**.

## **5. Rapport du gestionnaires des membres (Iannis)**

Globalement, le nombre de cotisations reste stable. En date de la présente AG du 21 mars 2024, l'Asen compte 447 cotisations actives. Si le nombre de membres varie relativement peu au fil des dernières années, il y a en parallèle de plus en plus d'usagers et d'usagères de la salle. Cette augmentation des entrées-caisse simples est palpable dans la croissance des recettes de l'association.

Il y a eu un changement dans les possibilités de payer la cotisation. En effet, il était possible de régler sa cotisation par un système de paiement en ligne grâce avec un contrat avec la Poste. Ce système n'est plus possible car le contrat avec la Poste a été résilié. Peu de temps avant le renouvellement du contrat, la Poste a posé des exigences supplémentaires (notamment l'inscription obligatoire au registre du commerce), alors que la tâche était déjà laborieuse pour le caissier, qui devait rentrer les écritures comptables une à une dans la base de données. Pour ces deux raisons principales, l'Asen ne dispose plus d'un système de paiement en ligne. Depuis

mi-décembre environ, seuls les virements directs sont possibles depuis la page du site Internet, système sur lequel nous planifions de rester.

Peut-être l'avez-vous remarqué, le site internet rencontre encore quelques problèmes. L'entreprise d'hébergement de notre site, VNV, travaille encore à ce que ces bugs (liés à Wordpress) disparaissent. Cela ne représente pas des factures supplémentaires pour l'association, nous avons alors négocié un « pac » dans lequel VNV s'engageait à faire fonctionner notre site Internet, et les opérations effectuées en ce moment comptent encore dans ce contrat initial. Toutefois, ce n'est pas certain que VNV parvienne à régler tous les problèmes du site Internet, mais au moins le faire tourner avec le moins de problème possible. Iannis se tient à disposition si vous rencontrez des problèmes avec le site Internet.

## **6. Rapport d'activité du gérant (Iannis)**

Vous avez peut-être observé un changement du côté des toilettes : le linge mouillé pendant à la porte combiné aux papiers à disposition ont été remplacés par un sèche-main. Cela représente une bonne économie, on ne dépense plus du tout pour le papier (utilisé en grande quantité).

Parallèlement, nous voulions remercier Justine pour la fresque qu'elle a réalisé dans le couloir de l'escalier qui monte à la Moonboard. Nous lui avons fourni la peinture, et elle a réalisé la fresque gratuitement.

Plus spécifiquement maintenant sur le fonctionnement de la salle et de l'ouverture, il y a eu une réorganisation des contrats dans l'équipe de l'ouverture. En effet, par le passé, une personne embauchée pour l'ouverture signait alors un contrat à durée indéterminée. Or, ce système compliquait la mise en place d'un tournus actif des personnes aux postes de l'ouverture. Afin de garantir cette flexibilité et du renouveau, nous avons changé les termes des contrats pour passer à une durée déterminée, et faciliter ainsi la mise en place du tournus.

En parallèle, l'Asen permet aux personnes motivées de s'essayer à l'ouverture. Le nombre de bénévoles qui viennent à la salle augmente, et ces personnes peuvent le faire en la présence et les conditions posées par les ouvriers officiels de l'Asen. Un merci en particulier à Guido pour ce travail d'encadrement !

Et puis il y a aussi la nouveauté de la zone « Bloc de la semaine ». Il s'agit d'une zone réservée à un tournus de blocs hebdomadaire, dont les ouvertures sont réalisées bénévolement par Arno, Alexis et Kenzo.

Au cours de cette année écoulée, l'Asen a vu le retour d'événements festifs ! Entre l'inauguration de la salle à la suite des travaux, ainsi que les deux tests de chaussons, ces quelques occasions sont les bienvenues dans la vie et la dynamique de la salle. Un tout grand merci à Guillaume pour la confection de hot-dogs délicieusement rapicolant et effarouchant de fraîcheur ! Un merci aussi à Défi Montagne pour l'organisation des tests de chausson. Vraisemblablement, le prochain qui aura lieu sera en collaboration avec la marque de chaussons EB.

Comme nous l'avons vu au moment de la présentation du budget, un poste de dépense est consacré au passage d'un securitas chaque soir à minuit, qui veille à ce que la porte soit fermée, les lumières et la musique éteintes. Pour le gérant, c'est très agréable de savoir que la salle a été fermée, et contrôlée. L'idée est de garder ce mode de fonctionnement encore un moment !

L'un des projets de cette année est de proposer un tout nouvel affichage à la salle, contenant les règles de sécurité, les bons comportements à adopter, quelques élémentaires du savoir-vivre dans la salle. Ce projet n'aurait pas pu voir le jour sans l'immense travail de Tonton, qui s'est chargé de designer des pictogrammes compréhensibles par tous et toutes ! Nous le remercions chaleureusement, applaudissements ! Le résultat sera visible tout bientôt.

Il est un grand débat qui revient constamment au sein de l'Asen, celui de la magnésie... En effet, à disposition gratuitement de tous et toutes les utilisateur·ice·s, la qualité de la pof demeure malgré tout régulièrement critiquée... Bien-sûr pour changer la qualité de cette dernière, il faut également y mettre le prix. Prochainement, nous allons tester la pof « Metolux » (250 CHF pour 10 kg), dont le prix reste relativement inchangé et qui devrait être de meilleure qualité.

Toujours dans les idées à venir, il y aura le système de cotations et d'étiquetage à modifier. Il s'agirait de garder la façon de signer les voies personnellement, mais sur un support plus solide

(métal VS étiquette en papier plastifiée). C'est une des dernières salles où il y a le nom ou la signature de la personne qui a ouvert !

Enfin, comme cela a déjà été mentionné dans le rapport d'activité du comité, la zone la Moonboard a rencontré de sérieux problèmes d'humidité. Il y a eu différents types de tentatives pour résoudre le problème : scier les piques en métal qui dépassaient (où l'humidité condensait) ; identifier puis tester différentes variantes pour faire fonctionner le chauffage ; dégager une ouverture qui avait été condamnée suite aux travaux d'Asen'issement (petite fenêtre). Un grand merci à Maxime et à Quentin pour les différentes solutions explorées !

#### **7. *Renouvellement du comité (Régis)***

Comme vous le savez peut-être, la fin des travaux d'Asen'issement a coïncidé avec l'annonce de plusieurs départs au sein du comité. Ça a été le cas pour Vincent Haller ainsi que Régis Dubois dit « Ducas ». Nous les remercions encore une dernière fois vivement pour leur engagement dans l'Asen !

À la suite de la précédente Assemblée Générale, deux personnes se sont approchées du comité pour le rejoindre, il s'agit de Maxime Fatton ainsi que d'Adrien Baer. Ce dernier a repris le poste de responsable des manifestations, tandis que Maxime nous a déjà rendu bien service avec son entreprise de chauffage lorsque nous avons rencontré les problèmes d'humidité dans la zone de la Moonboard. Enfin, dernièrement, Arno a montré de l'intérêt à rejoindre le comité auprès duquel il a pu déjà participer à une séance.

Les nouveaux membres du comité sont élus à l'unanimité.

#### **8. *Suivi des sites extérieurs (Cédric)***

À l'origine, il s'agit d'une démarche relativement récente du canton qui consiste à interdire la pratique de l'escalade sur certaines falaises de fin janvier à début juillet. L'objectif de cette mesure est de protéger et favoriser la nidification de certaines espèces sur les falaises du canton. Toutefois, le caractère général et drastique de cette décision politique a fait réagir le monde de la grimpe.

À l'aide des associations de protection de la nature du WWF et de Pro Natura, le Club Alpin Suisse ainsi que l'Asen tentent de mettre sur pieds une solution plus ciblée et flexible, déjà pratiquée sur les falaises du canton du Jura par exemple. Il s'agit d'un concept de protection dynamique, qui consiste à interdire des voies spécifiques, des « secteurs dans les secteurs », et non-pas toute la falaise, et sur une période mieux définie. Afin d'ajuster cette mesure au plus près des besoins des associations de protection de la nature et des grimpeurs et grimpeuses, les quatre entités citées ci-dessus se sont unies pour co-financer l'engagement d'un ornithologue qui bénéficie de la confiance de toutes les parties prenantes : Arnaud Vallat. Ce dernier est en charge pour l'instant du suivi d'un site en particulier, celui de la Roche aux Cros. Il forme les grimpeurs et les grimpeuses à l'observation des oiseaux, les sensibilise au respect des mesures de protection appliquées sur les voies concernées. Ce projet comprend également le financement des panneaux qui permettront d'informer des voies à éviter durant la période de nidification (jusqu'à ce que les jeunes oiseaux quittent le nid).

Pour l'instant, cette solution ne bénéficie pas d'un subventionnement de la part du canton. L'enjeu est de montrer qu'elle marche, que la cohabitation entre escalade et vie des oiseaux est possible. Par ailleurs, elle serait alors étendue à toutes les falaises du canton concernées. Si dans la salle il y a des grimpeurs et des grimpeuses intéressé·e·s à participer au suivi des oiseaux, vous pouvez vous adresser directement à Arnaud.

#### **9. *Divers/remarques de l'AG***

- Une question a été posée sur la gestion de la sécurité dans la salle. Elle portait concrètement sur l'idée de placer un obstacle physique à l'entrée (comme un tourniquet), afin de signifier à la personne qui entre qu'elle accède dans un lieu spécifique lié à la pratique d'un sport. Pour l'association en effet l'enjeu est de mettre une barrière qui soit claire : tu passes un « obstacle physique » afin d'accéder à un espace pour lequel tu as pris connaissances des règles au préalable. Toutefois, la mise en place demande encore un peu de réflexion

notamment sur sa mise en œuvre concrète (notamment la compatibilité avec nos sorties de secours existante).

- Une remarque a porté sur le caractère « morpho » en général des blocs à l'Asen. La personne a attiré l'attention sur la solution de mettre plus de pieds.
- Intervention de Quentin du comité sur l'évolution de la pratique de l'escalade et l'enjeu qu'il y a à rester ouvert à cette dernière.

**BUDGET ASEN 2024**

**CHARGES et FRAIS d'investissements**

| CAT                          | LIBELLÉ              | MONTANT     | REMARQUES  |
|------------------------------|----------------------|-------------|--|
| Investissement (1500 à 1600) |                      |             |  |
| 1500                         | ASEN'issement        | 0.00        | projet/poste ASEN'issement bouclé (év.dépenses sous autres cat.) |
| 1600                         | chantier(s) en cours | 0.00        |  |
|                              | <b>total</b>         | <b>0.00</b> |  |

**Charges Fixes (3000 à 3090)**

|      |                                 |                  |   |
|------|---------------------------------|------------------|---|
| 3010 | loyer                           | 5'240.00         | loyer + 2 places parc                                       |
| 3020 | impôts                          | 1'000.00         | pas confirmé  |
| 3030 | concierges                      | 11'790.00        | 3 p (1x250+2x400) x 12 / salaires nets (6.4%/cotis) *       |
| 3035 | secrétariat                     | 4'490.00         | 1 p (400 x 12) / idem *                                     |
| 3040 | ouvriers                        | 17'970.00        | 4 p (4 x 400) x 12 / idem *                                 |
| 3045 | gérance salle / gestion membres | 24'820.00        | 1 p (2100 x 13) / idem *                                    |
| 3050 | assurances                      | 4'090.00         | primes 2024 / inv. + RC (2024 sur ex 2023) / PJ 07.24-07.25 |
| 3055 | charges salariales              | 10'980.00        | LAA 2024 + cotis (facture finale sur ex 2025) + LPP + AMC   |
| 3060 | SECURITAS / nelle CAT           | 4'130.00         | 344.- / mois  |
|      | <b>total</b>                    | <b>84'510.00</b> | * détails cotis CCNC, LPP et AMC sur feuille 2              |

**Charges / pratique escalade (3100 à 3290)**

|      |                           |                  |   |
|------|---------------------------|------------------|---|
| 3100 | bâches / housse matelas   | 30'000.00        | matelas sud / budgété et achat si résidence pérenne |
| 3120 | magnésie                  | 1'000.00         |   |
| 3140 | outils ouverture          | 1'500.00         | dont 1'000.- visseuses                              |
| 3160 | achats prises             | 620.00           | prises descente déjà payées                         |
| 3200 | nettoyages prises et murs | 600.00           | cleanbing   |
|      | <b>total</b>              | <b>33'720.00</b> |   |

**Charges / entretien salle (3300 à 3590)**

|      |                                    |                  |  |
|------|------------------------------------|------------------|--|
| 3300 | électricité + gaz                  | 7'000.00         | selon 2023                               |
| 3350 | matériel conciergerie              | 1'700.00         | (dépenses 2023) - (aspirateur/550.-)     |
| 3400 | frais entretien salle et outillage | 2'000.00         | dont 400.- Chalk eater                   |
| 3450 | déchêts                            | 700.00           | taxes entreprises et Svedel (selon 2023) |
| 3500 | réserve infra                      | 5'000.00         |  |
|      | <b>total</b>                       | <b>16'400.00</b> |  |

**Charges Diverses (3600 à 3990)**

|      |                               |                  |   |
|------|-------------------------------|------------------|---|
| 3600 | frais postaux                 | 210.00           | en principe que 2 postcards ( 2 x 30.-) + CP (140.-)                  |
| 3650 | frais bancaires et CCP        | 200.00           | si pas reprise PSP / frais gestion 3 cptes (160.-) + 1 maestro (40.-) |
| 3800 | frais informatique            | 1'640.00         | hébergement, maintenance (forfaits) / VNV                             |
| 3850 | frais administratifs          | 10'000.00        | comme d'hab fiduciaire et avocat/juriste à prévoir (cf vente/rachat)  |
| 3900 | imprimés pour salle et comité | 1'000.00         | principalement enveloppes entrées                                     |
| 3940 | rbt divers                    | 1'600.00         | selon 2023  |
| 3950 | autre frais                   | 11'000.00        | ouvriers occasionnels / PAC / séances,soupers comité /signalétique *  |
| 3990 | frais assemblées              | 150.00           |   |
|      | <b>total</b>                  | <b>25'800.00</b> |   |

\* (400 x 12) + (1750) + (1500) + (1500)

|                               |                   |  |
|-------------------------------|-------------------|--|
| <b>TOTAL charges et frais</b> | <b>160'430.00</b> |  |
|-------------------------------|-------------------|--|

**RECETTES (4000 à 4990 + 5000)**

| CAT  | LIBELLÉ                   | MONTANT           | REMARQUES   |
|------|---------------------------|-------------------|---|
| 4150 | intérêts bancaires et CCP | 0.00              |   |
| 4200 | manifestations            | -500.00           |   |
| 4400 | cotisations soutien       | 2'000.00          | selon nbre cotis en cours                                 |
| 4800 | cotisations               | 118'000.00        | selon 2023 (montant brut / frais com/trans non compris)   |
| 4850 | entrées caisse            | 85'000.00         | selon 2023 / cours inclus / frais com TWINT inclus (1.3%) |
| 4900 | autres recettes           | 0.00              |   |
|      | <b>total</b>              | <b>204'500.00</b> |   |

|      |      |      |  |
|------|------|------|--|
| 5000 | Dons | 0.00 |  |
|------|------|------|--|

|                       |                   |  |
|-----------------------|-------------------|--|
| <b>TOTAL recettes</b> | <b>204'500.00</b> |  |
|-----------------------|-------------------|--|

**CAPITAL ÉTRANGER**

|      |                          |                 |                                  |
|------|--------------------------|-----------------|----------------------------------|
| 2000 | cautions clés            |                 |                                  |
|      | encaissé                 | 0.00            |                                  |
|      | remboursé                | 0.00            |                                  |
|      | <b>solde au 31.12.23</b> | <b>7'350.00</b> | solde passe dans compta courante |
| 2500 | prêts des membres        |                 |                                  |
|      | perçu                    | 0.00            |                                  |
|      | remboursé                | 0.00            |                                  |
|      | <b>solde au 31.12.23</b> | <b>0.00</b>     |                                  |

HORS BUDGET

|                      |                  |                  |
|----------------------|------------------|------------------|
| <b>RÉSULTAT 2024</b> | <b>44'070.00</b> | ( ) = négatif !! |
|----------------------|------------------|------------------|

**CAPITALISATION**

|      |                           |                  |  |
|------|---------------------------|------------------|--|
| 6000 | Transfert fonds de Projet | 35'256.00        | 80% du bénéfice → à reporter sur doc "prévision" |
|      | <b>total</b>              | <b>35'256.00</b> | ( ) = négatif !!                                 |

## Tableau des taux de cotisations pour les employeurs valable dès le 1er janvier 2024

| Cotisations calculées sur le salaire brut   | Employeur     | Salarié-e    | Taux           |
|---|---------------|--------------|----------------|
| Assurance vieillesse et survivants (AVS)  | 4.35%         | 4.35%        | <b>8.70%</b>   |
| Assurance-invalidité (AI)   | 0.70%         | 0.70%        | <b>1.40%</b>   |
| Allocations pour perte de gain (APG-AMat-APat-APC)                                | 0.25%         | 0.25%        | <b>0.50%</b>   |
| Assurance-chômage (AC) jusqu'à CHF 148'200.00 de salaire brut                     | 1.10%         | 1.10%        | <b>2.20%</b>   |
| Allocations familiales cantonales (AF)  | 1.90%         | -            | <b>1.90%</b>   |
| Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnel (FFPP)               | 0.087%        | -            | <b>0.087%</b>  |
| Fonds pour les structures d'accueil extrafamilial (LAE)                           | 0.18%         | -            | <b>0.18%</b>   |
| Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (LFFD) | 0.45%         | -            | <b>0.45%</b>   |
| <b>Total</b>  | <b>9.017%</b> | <b>6.40%</b> | <b>15.417%</b> |

  

| Frais d'administration   | Employeur | Salarié-e | Taux         |
|--|-----------|-----------|--------------|
| Les frais d'administration sont calculés sur le montant des cotisations AVS/AI/APG | 1.80%     | -         | <b>1.80%</b> |

6.40%

2.617%

### Cotisations employeur calculées sur le salaire brut

|   |                |   |
|---|----------------|---|
|   | 63900          | masse salariale brute 2024 / annoncé à CCNC                   |
| X | 9.017 %        | (6.4 %/AVS,AI,APG) + (1.1% /AC) + (2.617 %/autres cotis + AF) |
|   | 5761.90        |   |
|   | 734            | (484/LPP) + (250/AMC) / Allianz                               |
|   | <b>121.92</b>  |   |
|   | <b>6617.82</b> |   |

→ 2100 x 13 (1 gérant)  
 (400 x 12) x 7 (4 ouvriers, 1 caissier et 2 concierges)  
 250 x 12 (1 concierge)

### Frais d'administration

|   |               |   |
|---|---------------|---|
|   | 63900         |   |
| X | 10.6 %        | AVS/APG/AI (employeur/employé)                |
|   | 6773.40       |   |
| X | 1.8 %         | frais admin du montant total cotis AVS/APG/AI |
|   | <b>121.92</b> |   |